



# Procès-Verbal

## des délibérations du Conseil Municipal

-----

### Séance du vendredi 06 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi six décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Annick LUTENBACHER, Maire, après convocation légale du deux décembre deux mil dix-neuf.

Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
élus :**  
19

**Conseillers en fonction :**  
19

**Conseillers présents :**  
12

**Conseillers absents :**  
7

**Présents :** Madame Annick LUTENBACHER, Maire, Messieurs Michel BRUNN, Jean-Pierre KOHLER, Madame Sylvette GODIER, Adjoint, Madame Aline BALLY, Monsieur Jean-Marc HALLER, Mesdames Laurence HALLER, Cindy HELL, Michèle JAEGER, Monsieur Jean-Jacques SITTER, Madame Nadine SPETZ, conseillers municipaux.

**Arrivé en cours de séance :** Monsieur Claude SCHOEFFEL, conseiller municipal, point n° 3 « Rapports Maire/Adjoint ».

**Absents excusés :** Messieurs Freddy GILCK (**procuration à Monsieur Jean-Marc HALLER**), Marc HOFFER (**procuration à Madame Nadine SPETZ**), Franck SCHUBERT, conseillers municipaux.

**Absents non excusés :** Mesdames Stéphanie BOBENRIETH, Valérie BOEGLIN, Monsieur Michaël LAMY, Madame Esther SZTJANERT, conseillers municipaux.

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Votants : 14

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 08 novembre 2019
3. Rapports Maire/Adjoint
4. Budget principal et budget forêt : autorisations d'engagement des investissements pour 2020
5. Forêt : approbation de l'état prévisionnel des coupes pour l'année 2020
6. Campagne de recensement 2020 : fixation de la rémunération du coordonnateur communal et des agents recenseurs
7. Déploiement de la fibre : projet d'implantation de plusieurs supports bois au niveau du Sée
8. Ecole : modification des horaires pour la pratique des activités hivernales
9. Divers et communication :
  - a. Calendrier des séances du Conseil Municipal de janvier à mars 2020
  - b. Planning de distribution des écosacs en janvier 2020

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h05. Elle rappelle les procurations données et excuse les membres absents.

#### N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Conseiller Municipal et Adjoint au Maire est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigné comme secrétaire de séance et est assisté de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

## N° 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 08 NOVEMBRE 2019

Le procès-verbal de la séance du 08 novembre 2019, dont copie a été envoyée au préalable à tous les conseillers municipaux, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, sans modification.

## N° 3. RAPPORT DU MAIRE ET DES ADJOINTS

### **Madame Annick LUTENBACHER, Maire de la Commune**

Dans le cadre des dernières commémorations (Armistice du 11 novembre, Libération de Fellingring du 1<sup>er</sup> décembre et Journée Nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie du 05 décembre), Madame le Maire tient à remercier toutes les personnes qui ont participé à leurs organisations. Elle remercie particulièrement Madame et Messieurs les Adjointes, Madame Aline BALLY qui s'est occupée des membres du Conseil Municipal des Jeunes. Elle remercie également Madame Laurence HALLER et toute son équipe qui a réalisé la décoration du village.

Le 29 novembre, la Musique Orphéenne a tenu une assemblée générale au cours de laquelle Monsieur Jean-Nicolas MUNSCH a été désigné en tant que nouveau Président de l'association en remplacement de Madame Véronique SCHMITT.

Madame le Maire informe qu'une enquête publique relative à la vidange du barrage de Kruth-Wildenstein a lieu depuis le 22 novembre jusqu'au 23 décembre 2019. Monsieur Michel HERR a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif. Le public peut présenter ses observations et propositions sur le projet par correspondance, sur le registre d'enquête public (dont un est disponible à la mairie de Fellingring) ou directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences qui se tiennent à la mairie de Kruth.

Un point est fait sur l'avancée des travaux du barrage de Kruth-Wildenstein. Le batardeau a été rehaussé de 3 mètres de hauteur et pourra retenir 1 million de m<sup>3</sup> d'eau. Le coût des travaux est de 1.3 millions d'euros ; ce chiffre a augmenté notamment à cause des exigences plus importantes des services de l'Etat. A partir du 17 décembre prochain, un clapet mobile et une automatisation de la vanne de fond seront mis en place. Les travaux de rénovation de la digue débuteront en mars 2020 : une petite digue sera installée au pied du barrage, la couche d'étanchéité sera rabotée en avril-mai et l'étanchéité sera refaite entre juin et septembre. Les travaux s'élèvent à près de 8 millions d'euros.

#### Un conseil communautaire s'est tenu le mercredi 04 décembre dernier :

- Une augmentation de la redevance assainissement sera effective à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et représentera une hausse de 3.7%, soit un peu plus de 20 euros sur l'année pour une facture de 120m<sup>3</sup> ;
- Un marché public d'assurances a été signé pour revoir les contrats actuels de la communauté de communes. Cela a permis une économie de fonctionnement de 18 670.45 euros TTC/an. La commune de Fellingring devra également revoir ses différents marchés afin de diminuer les coûts d'assurances.

#### *Arrivée de Monsieur Claude SCHOEFFEL*

-L'entreprise Hydra Beauty and Clean a fait parvenir à la CCVSA une demande officielle pour la création de locaux de logistique. La CCVSA étant propriétaire du site, elle a été sollicitée pour réaliser ces travaux qui consistent à restructurer les locaux existants pour les adapter à une activité

logistique ;

-Les services d'eau potable et d'assainissement font actuellement l'objet d'une délégation de service public jusqu'au 31 août 2021. Suite à un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, plusieurs scénarii ont été proposés à la CCVSA : régie intégrale, régie avec prestations de service et délégation de service public. Après débats, le conseil communautaire a voté pour la mise en place d'une régie avec prestations de service commune aux services publics d'eau potable et d'assainissement ;

-Le conseil a également voté l'application d'une pénalité financière pour les usagers ne donnant pas suite aux demandes de la CCVSA en matière d'assainissement collectif et non collectif.

-Suite à une proposition de reconduction de la Navette des Neiges par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, un nouveau groupement de commandes avec la CCVSA a été constitué ;

-Le programme d'actions GERPLAN a été validé pour l'année 2020. L'opération d'amélioration pastorale sur Fellingering devra faire l'objet d'une délibération

Monsieur Jean-Louis HALLER, sculpteur sur métaux à Husseren-Wesserling est venu le jeudi 05 décembre pour présenter son projet pour le futur square de Donville-les-Bains. Madame le Maire rappelle qu'une gloriette sera prochainement construite entre l'Eglise et la Mairie ; cette sculpture viendra compléter la place qui sera inaugurée lors de la venue des habitants de Donville le week-end de l'Ascension en mai 2020.

#### Deux réunions ont eu lieu concernant l'aménagement de la place de l'Eglise :

-le 19 novembre, Monsieur SCHMITT de l'entreprise BETIR a présenté son projet regroupant des travaux de stationnement, d'espace verts et d'éclairage public. Madame le Maire précise cependant que ces travaux devront être priorités ;

-le 05 décembre, Monsieur BELCASTRO de l'entreprise CKD : il fera parvenir un devis concernant la mise en place de luminaires près de l'entrée de l'église, d'un rétrofit pour les 2 lanternes ainsi que la mise en place d'ampoules leds à la place de celles en sodium Grand'rue.

Un point sur les travaux de la mairie est fait. A ce jour, 11 avenants pour des prestations supplémentaires ont été validés. Il est proposé aux conseillers municipaux de visiter le chantier le samedi 07 décembre à 10h30.

#### **Monsieur Jean-Pierre KOHLER, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Technique et Entretien du Patrimoine**

#### En cette période de fin d'année, l'équipe technique a effectué plusieurs travaux :

-Pose du sapin place de l'Eglise ;

-Préparation des sapins pour vente aux communes et distribution aux commerçants du village ;

-Préparation et distribution des branches de sapin aux habitants le samedi 30 novembre ;

-Mise en place des illuminations de Noël place de l'Eglise, dans la rue principale et la route de Bussang et dans le rond-point ;

-Décoration de l'intérieur de l'Eglise et du foyer communal ;

-Préparation des sapins de Noël qui seront distribués aux habitants le mercredi 11 décembre prochain entre 8h15 et 11h45 puis entre 13h15 et 15h30 ;

-Un premier épisode neigeux a eu lieu le 19 novembre dernier. L'ensemble du matériel est en ordre de marche.

Les ECOSACS seront distribués aux habitants du 06 au 11 janvier 2020. En raison des travaux à la mairie, la distribution aura lieu aux ateliers communaux, derrière la mairie.

Le secrétariat a reçu plusieurs candidatures pour les emplois saisonniers. Monsieur KOHLER indique qu'il serait judicieux de prendre la décision définitive concernant ces candidatures vers le mois d'avril prochain. Monsieur SCHOEFFEL estime, au contraire, que cela est risqué car les candidats pourraient postuler ailleurs. Après débat, il est prévu que la décision soit prise par le conseil

municipal en janvier ou février prochain.

#### Concernant les travaux de la mairie :

Monsieur KOHLER indique qu'il est parfois nécessaire pour la commune de faire des rappels à l'ordre au vu du comportement de certaines entreprises.

- Les travaux d'ossature bois sont à ce jour terminés ;
- Les fenêtres et les portes ont été posées sauf au niveau de l'entrée principale. Les stores extérieurs restent à poser. Une trappe d'accès au grenier a été installée au-dessus des archives. Un autre accès sera posé au niveau de la mezzanine des ateliers techniques permettant d'accéder au toit avec plus de sécurité ;
- Plusieurs entreprises doivent composer avec les aléas climatiques : étanchéité toiture, peinture extérieure ;
- L'aménagement extérieur de la cour débutera à partir du mois de janvier ;
- La chape et l'isolation du sol de la mairie seront réalisées durant la semaine du 16 décembre ;
- Les entreprises de plâtrerie et de chauffage font preuve d'une grande efficacité ;
- L'entreprise d'électricité a repris les travaux, non sans difficultés.

#### **Monsieur Michel BRUNN, Rapporteur, Adjoint en charge de la Commission Environnement et Urbanisme**

Forêt : l'exploitation des chablis dans les parcelles 53 et 54 (au niveau du Frenz) sera réalisée en régie à compter du 09 décembre prochain.

Malheureusement, le suivi des travaux est beaucoup plus difficile depuis l'absence de Monsieur GINOT.

En raison d'une forte demande, le nombre des branches de sapins par foyer distribuées le 30 novembre dernier a dû être limité. Une réflexion devra être menée sur le sujet pour l'année prochaine.

#### Urbanisme :

3 déclarations préalables ont été enregistrées concernant :

- une division de terrain en vue de construire, reçue le 05 novembre 2019 ;
- la pose de panneaux photovoltaïques, reçue le 13 novembre 2019 ;
- la construction d'un abri sur une terrasse ouverte, reçue le 03 décembre 2019.

3 DIA ont été réceptionnées :

- concernant la parcelle 251/127, section 11 en date du 14 novembre 2019 ;
- concernant la parcelle 71, section 05 en date du 20 novembre 2019 ;
- concernant les parcelles 2018/23, 223/25, section 02 et 443/3, section 6 en date du 27 novembre 2019.

#### **Madame Sylvette GODIER, Rapporteur, Adjointe en charge de la Commission Services à la Population**

#### Les derniers évènements qui ont eu lieu :

- La commémoration de l'Armistice le 11 novembre s'est très bien déroulée et beaucoup de monde était présent ;
- La société de musique a donné un concert le samedi 16 novembre à 20h à l'Eglise de Fellingring ;
- Les communautés de paroisses se sont réunies lors d'une réunion le lundi 25 novembre. Ces dernières seront certainement regroupées sur le long terme ;
- La réunion calendrier a eu lieu le mardi 26 novembre au foyer communal ;
- La messe de la Sainte-Geneviève, patronne des gendarmes, s'est tenue le vendredi 29 novembre à la collégiale de Thann. Monsieur KOHLER était également présent ;

- L'association « Taikyokuken » a tenu son assemblée générale le 29 novembre ;
- Le 30 novembre :
  - + Collecte au profit de la Banque Alimentaire organisée toute la journée au U-express ;
  - + Repas au profit du Téléthon qui a réuni 170 personnes. Madame GODIER note le remarquable travail fourni par l'équipe autour de Monsieur Christian PY.
- A l'occasion de la commémoration de la libération de Felling le dimanche 1<sup>er</sup> décembre, une exposition avait été mise en place. Madame GODIER remercie Madame BALLY, conseillère municipale et référente auprès du CMJ, pour avoir proposé aux élèves de l'école de voir cette exposition le lundi 02 décembre ;
- La Saint-Nicolas de l'école a été organisée le 06 décembre après-midi au foyer communal.

Les évènements à venir :

- La messe des familles aura lieu le mardi 24 décembre à 18h, à l'Eglise de Felling ;
- La cérémonie des Vœux de la commune se tiendra le vendredi 10 janvier 2020 à 19h, au foyer communal.

Madame GODIER s'est rendue à une réunion générale d'information donnée par l'Association des Maires du Haut-Rhin le samedi 16 novembre à Wuenheim. Monsieur TOUVET, Préfet du Haut-Rhin s'est adressé aux élus sur plusieurs points :

- Réseau France Services : d'ici 2 ans, 2 000 points d'accueil seront proposés à raison d'au moins un par canton, soit 17 Maisons France Services (MFS) pour le Haut-Rhin. Le Préfet souhaite travailler avec les élus pour identifier les lieux les mieux adaptés pour accueillir ces points d'accueil. Madame Emmanuelle GUENOT, sous-préfète d'Altkirch est la référente pour le développement du réseau ;
- Les intercommunalités et les communes concernées par la création et l'aménagement des aires d'accueil pour les gens du voyage seront consultées par la Préfecture sur une révision du schéma départemental ;
- Concernant la pratique de la chasse, le Préfet a demandé l'aide aux élus locaux pour relayer les préoccupations de tous les acteurs (agriculteurs, chasseurs, ONF) au sein des Commissions Consultatives Communales de la Chasse (4C) et lors du prochain renouvellement du cahier des charges type des chasses communales qui se fera en 2024 ;
- Madame Brigitte KLINKERT, Présidente du Conseil Départemental du Haut-Rhin et le Colonel René CELLIER, Directeur du SDIS, ont présenté le projet de refonte des modalités de calcul et de répartition des contributions des collectivités au budget du SDIS.

DELIB N° 2019/58

#### **N° 4. BUDGETS : AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT DES INVESTISSEMENTS POUR 2020**

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son Conseil Municipal, décider d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

**Dispositions extraites de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) :**

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à l'échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de*

**la dette.** [...] Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

#### **BUDGET PRIMITIF M14**

Dépenses d'investissement 2019 :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget primitif 2019 s'élèvent à un total de **1 672 381.46 euros**, non compris le chapitre 16 « remboursement d'emprunt » :

- Dépenses réelles 2019 votées par le conseil municipal : 1 739 172.87 euros ;
  - Dépenses « remboursement d'emprunt », à déduire : 66 791.41 euros
- = 1 672 381.46 euros

Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, **les dépenses d'investissement peuvent ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 418 095.37 euros** (1 672 381.46 euros x 25%).

#### **BUDGET FORET M14**

Dépenses d'investissement 2019 :

Pour mémoire, les dépenses d'équipement du budget forêt 2019 s'élèvent à un total de 10 800 euros. Sur la base de ce montant et conformément aux textes applicables, **les dépenses d'investissement peuvent être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 2 700 euros** (10 800 euros x 25%).

**Vu** l'article L1612-1 du CGCT,

**Sur** proposition de Madame le Maire,

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-AUTORISE** l'engagement des dépenses d'investissements pour 2020 sur la base des montants suivants dans l'attente de l'adoption des budgets 2020 :

#### **BUDGET PRIMITIF M14**

Article 21578	Autre matériel et outillage	2 000 €
Article 2183	Matériel de bureau et informatique	1 000 €
Article 2184	Mobilier	500 €
Article 2188	Autres immobilisations corporelles	1 000 €
Article 2313	Immobilisations en cours de construction	413 595.37 €
<b>TOTAL</b>		<b>418 095.37 €</b>

#### **BUDGET FORET M14**

Article 2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 700 €
<b>Total</b>		<b>2 700 €</b>

DELIB N°2019/59

### **N° 5. FORET : APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES COUPES POUR L'ANNEE 2020**

Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme présente et commente l'état de prévisions des coupes, proposé par l'ONF, concernant la forêt communale pour l'année 2020.

Le programme des travaux pour l'année 2020 sera traité lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, après avis de la Commission réunie du 18 décembre 2019.

Après avoir entendu les explications de Monsieur l'Adjoint,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-APPROUVE**

- l'état de prévisions des coupes en forêt communale pour 2020 en y apportant les commentaires suivants :
  - o Au vu de la situation relative à l'exploitation des résineux secs et dépérissants, le bilan net prévisionnel est estimé à 16 780 euros HT seulement ;
  - o Concernant les prévisions des coupes à façonner, la quantité des chablis résineux est importante, estimée à 1 800 m3 ;
  - o Le recours à la main d'œuvre forestière doit atteindre un pourcentage de 14.06%.

**-AUTORISE** l'Adjoint au Maire en charge de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme à signer tous les documents, conventions, contrats ou devis nécessaires à l'exécution de l'état des coupes pour l'année 2020 ;

**-AJOUTE** que le programme des travaux pour l'année 2020 sera validé ultérieurement après avis de la commission réunie ;

**-PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget forêt 2020.

*DELIB N°2019/60*

<b>N° 6. CAMPAGNE DE RECENSEMENT 2020 : FIXATION DE LA REMUNERATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET DES AGENTS RECENSEURS</b>
--

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 2122-21-10° et 2123-18 ;

VU la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, et notamment son titre V ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires ;

VU le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population ;

VU l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu la décision du Conseil Municipal de Fellingring du 07 juin 2019 ;

Vu l'arrêté du Maire de Fellingring n°11/2019, du 18 juin 2019, portant nomination du coordonnateur communal du recensement de la population ;

Vu la délibération n°2019/54 prise par le Conseil Municipal de Fellingring le 08 novembre 2019 portant nomination des agents recenseurs ;



CONSIDERANT que la commune de Fellingring fait partie des communes dont la population sera recensée entre le 16 janvier et le 15 février 2020 ;

CONSIDERANT qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs et des agents coordonnateurs ;

ENTENDU l'exposé du Maire ;

Après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DECIDE :**

-  de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser ;
-  de créer 4 postes occasionnels d'agents recenseurs pour la durée de l'enquête ;



- ✚ de fixer la rémunération des **agents recenseurs** comme suit :
  - 5,39 € par formulaire "bordereau de district" rempli ;
  - 1,08 € par formulaire "bulletin individuel" rempli ;
  - 0,54 € par formulaire "feuille de logement" rempli ;
  - 0,54 € par dossier d'adresse collective rempli ;
  - 21.04 € par séance de formation

**L'agent coordonnateur communal**, agent communal à temps complet, effectuant ces tâches durant les heures de service, percevra son traitement normal. Le cas échéant, l'IHTS pourra lui être versée. La mission est la suivante : mettre en place l'organisation dans la commune, mettre en place la logistique, organiser le recrutement et la formation des agents recenseurs, communiquer au niveau de la commune, assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs, rencontrer régulièrement le superviseur de l'INSEE, transmettre les indicateurs d'avancement de la collecte chaque semaine et assurer les opérations de suivi et de fin de collecte.

- ✚ d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 du budget 2020 ;
- ✚ d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

*DELIB N°2019/61*

<b>N° 7. DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE : PROJET D'IMPLANTATION DE PLUSIEURS SUPPORTS BOIS AU NIVEAU DU SEE</b>
--

Suite à l'exposé de Monsieur Michel BRUNN, Adjoint au Maire chargé de la Forêt, de l'Environnement et de l'Urbanisme,

Au vu des travaux d'enfouissement conséquents entrepris par la commune de Fellingering en 2012 au niveau du Sée,

Considérant que le site du Sée est classé en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APB) depuis 1983 et est classé en zone NATURA 2000 avec des périmètres de Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et de Zone de Protection Spéciale (ZPS) ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-DONNE UN AVIS DEFAVORABLE** à la création d'un réseau aérien le long du chemin du Sée pour assurer une liaison de transport dans le cadre du déploiement de la fibre optique.

*DELIB N° 2019/62*

<b>N° 8. ECOLE : MODIFICATION DES HORAIRES POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES HIVERNALES</b>
--

**Vu** le courrier de Monsieur GUIHAL, directeur de l'école de Fellingering en date du 26 novembre 2019 portant sur l'aménagement des horaires pour la pratique des activités hivernales ;

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-APPROUVE** le changement des horaires pour les élèves des classes élémentaires (CE1, CE2, CM1 et CM2) du 06 janvier au 21 mars 2020. Les cours débuteront à 8h le matin, termineront à 11h pour reprendre à 13h et terminer à 16h45 uniquement les vendredis lorsque l'activité de ski de fond sera organisée ;

**-CHARGE** Madame le Maire d'en informer Monsieur GUIHAL, directeur de l'école.

<b>N° 9. DIVERS ET COMMUNICATION</b>
--------------------------------------

**a. Proposition du calendrier des séances du Conseil Municipal de janvier à mars 2020**

Vendredi 17 janvier 2020	20 heures
Jeudi 27 février 2020 – Séance budgétaire	20 heures
Vendredi 06 mars 2020	20 heures



**Deux commissions réunies sont également fixées :**

- Commission forêt portant sur le programme travaux 2020 le mercredi 18 décembre 2019 ;**
- Commission portant sur l'élaboration des deux budgets 2020 (principal et forêt) le vendredi 07 février 2020.**

Ces dates seront communiquées par mail à tous les membres du Conseil Municipal.

-----  
**b. Planning de distribution des écosacs en janvier 2020**

La distribution des Ecosacs aux habitants aura lieu aux ateliers techniques municipaux aux dates suivantes :

- du lundi 06 janvier au vendredi 10 janvier 2020 en continu de 10h à 15h ;
- le samedi 11 janvier 2020 de 9h à 12h.

Il est demandé aux conseillers municipaux de faire part de leur disponibilité directement auprès de Jean-Pierre KOHLER dans les plus brefs délais afin de permettre une bonne organisation de la distribution.

- 
- c. Madame Laurence HALLER indique que le drapeau du mât près du Monument aux Morts aurait besoin d'être changé.

-----  
Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 22h10.